

## des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre,  
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,  
sur la convocation et sous la présidence de Madame le  
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

**Séance du 24/10/24**

**1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**2°- Conseil Municipal convoqué le 18/10/24**

**3°- Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *Adjointes*,
- M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

**4°- Pouvoirs :**

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,  
M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,  
M. Antony PIRES, Conseiller Délégué, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère Déléguée,  
Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère Déléguée, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller Délégué,  
M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale,  
Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère Municipale,  
M. Olivier BINTEIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Olivier OSTYN, Adjoint,  
M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Grégory VERHELLE, Conseiller Municipal,

**5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR**

**6°- Absent excusé : Néant**

**7°- Absent non excusé : Néant**

**8°- Membre démissionnaire : Néant.**

---

Délibération n°2024-10-01

**DECISION BUDGETAIRE – OUVERTURE DE CREDITS**

**Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances**

***Exposé :***

Vu la délibération n° 2024-03-14 du 28 mars 2024 portant affectation du résultat de 2023,  
Vu la délibération n° 2024-03-16 du 28 mars 2024 portant budget primitif pour 2024,

Il convient de modifier le budget primitif de l'exercice 2024 pour prendre en compte toutes les annulations de titres de recettes sur exercice antérieur (années 2022 et 2023) afin de pouvoir les réémettre sur l'exercice 2024.

A cet effet, le compte 673 doit être porté à 28 600,00 € au lieu des 18 600,00 € prévu initialement dans le budget primitif.

Les crédits sont modifiés comme suit :

Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Recettes	Dépenses
67	673	01	Titres annulés sur exercices antérieures		+ 10 000,00 €
70	7067	281	Redevances et droits des services scolaires et d'enseignement (Frais de restauration scolaire)	+ 500,00 €	
73	73154	64	Droits de place (occupation du domaine public)	+ 500,00 €	
75	752	01	Revenus des immeubles (Antenne relais)	+ 9000,00 €	

Sur le rapport de Monsieur OSTYN, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder à l'ouverture de crédits pour un montant supplémentaire de 10 000,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

**Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde l'ouverture de crédits pour un montant supplémentaire de 10 000,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Transmis en Préfecture le - 7 NOV. 2024  
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

**Amandine VASSEUR**




Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,  
Conseillère Métropolitaine,

**Isabelle POLLET**

